

**DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES MARCHES PUBLICS**  
REF : CN/FB

DEC2014\_0175

## DECISION

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2014/044 RELATIF AUX ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES DANS LE CADRE DU PEDT 2014-2015.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code des Marchés Publics, notamment les articles 26, 28 et 30,

**VU** l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 Avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la volonté de la Commune de Noisiel, dans le cadre du Projet Educatif Territorial 2014/2015, de mettre en place des ateliers d'arts plastiques,

**CONSIDERANT** la proposition de marché public de l'Association L'ACADEMIE DU DRAGON BLEU,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Services de l'article 30 » et de la catégorie 14.03.17 « Ateliers pédagogiques dans le cadre du Projet Educatif Territorial » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

## DECIDE

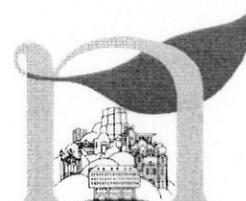
**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec l'Association L'ACADEMIE DU DRAGON BLEU, sise 8 allée Athalie à NOISIEL (77186) et représentée par Madame Rujing LONG agissant en sa qualité de Présidente, le marché public de services n°2014/044 relatif à la mise en place d'ateliers d'arts plastiques, pour un montant global et forfaitaire de 8.232,50 Euros net. L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des animations comprenant 205 heures 30, pour une période comprise du 04 Septembre 2014 au 03 juillet 2015, hors vacances scolaires. L'Association interviendra, pour la période scolaire 2014/2015 (Zone C), de la manière suivante :

- Le Lundi et le Jeudi de 15h45 à 17h15 à l'école élémentaire de la Ferme du Buisson;
- Le Mardi et le Vendredi de 15h45 à 17h15 à l'école élémentaire des Tilleuls;

Le règlement s'effectuera par mandat administratif selon l'échéancier suivant :

- 2.744,17 Euros net en Novembre 2014
- 2.744,17 Euros net en Mars 2015,
- 2.744,17 Euros net en Juin 2015, sur présentation des factures.

1/2



# VILLE DE NOISIEL

suite de la décision N°2014\_ **0175**  
portant sur la conclusion du marché public n°2014/044- Ateliers Arts Plastiques PEDT 2014-2015.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 13 AOUT 2014

Le Maire,  
Pour le Maire Empêché et par Suppléance,  
Le Premier Maire Adjoint,

  
Anasthasio DIOGO.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	18 AOUT 2014
Affiché le	18 AOUT 2014
Notifié le	
Publié le	18 AOUT 2014

2/2

